L'écho des Moulins

Elections
Mode d'emploi

La piste
d'athlétisme

Le magazine mensuel de Nouvoitou N° 56 - Février 2014

Nouvoitou

Sommaire

Vie Municipale
2. Repas des Aînés
2. L'entretien des fossés
3. Permanences
3. Autorisations d'uranisme
3. Edito du Maire
4. Elections : mode d'emploi
5. RD34
6. Une piste d'athlétisme

Informations communales
7. Médiathèque
7. Théâtre en bus
8. Animation « Enfance-Jeunesse »
9. Utiisation de pesticides
10 Bloc party

Vie associative
10. JSN Danse
11. JSN Football
11. Marpa du Parmenier
11. Théâtre Les Fards Felus

12. A votre service

12. Agenda de février

n° 56 - mensuel
Février 2014

L'écho des Moulins

Dépôt des articles :
Vos articles sont à fournir **avant le 5 février 2014** pour une parution dans le prochain Echo des Moulins de mars.
Ils peuvent être envoyés par mail à :
echodesmoulins@nouvoitou.fr

Crédits photos : Mairie et Associations de Nouvoitou,.
Directeur de la publication
Jean-Marc Legagneur
Responsable de la communication
Sandrine Quéméner, Conseillère
Conception/réalisation graphique
Grapheti - Rennes © 2014
Impression : Le Colibri
Cesson-Sévigné

Le repas
Des Aînés

Le repas offert par le Centre Communal d'Action Sociale aux aînés de notre commune, âgés de plus de 70 ans, se déroulera le **samedi 1er mars 2014 à 12h30** à la salle Le Bocage.

Les invitations seront distribuées par les membres du CCAS. Si vous n'avez pas reçu votre invitation, n'hésitez pas à en informer le CCAS au 02 99 37 65 12.

L'entretien des fossés
Et des buses

Les fossés qui bordent les routes de nos campagnes ont pour fonction de capter, éventuellement d'épurer, et d'évacuer les eaux de ruissellement en direction des ruisseaux et des rivières qui drainent notre territoire. En cela, ils évitent l'inondation des propriétés, des chaussées, et contribuent très largement à l'allongement de la durée de vie de nos routes, en assainissant leur structure, et en limitant les méfaits du gel. L'entretien des fossés bordant les voies communales et les chemins ruraux est assuré par la commune, qui procède au broyage de la végétation qui s'y développe, et à leur curage périodique, ces derniers se comblant naturellement, au fil du temps.

Ces fossés sont également busés, très localement au niveau des traversées de chaussées, et plus généralement pour permettre leur franchissement au niveau de l'accès aux propriétés privées. Le bon écoulement des eaux au sein de ces ouvrages est essentiel, mais cependant pas toujours possible, en raison de l'insuffisance de leur diamètre, de la présence de dépôts ou de l'écrasement des conduites.

Suite aux évènements pluvieux survenus fin décembre, il nous paraît important de rappeler ici que les buses, permettant l'accès aux propriétés privées, restent des ouvrages privés ayant fait l'objet d'une autorisation d'occupation du domaine public (tacite ou formalisée). En cela, leur entretien, et si nécessaire leur remplacement, incombe aux propriétaires des biens desservis.

Il est donc demandé à chacun de vérifier que l'eau s'écoule convenablement dans les ouvrages dont il a la charge. Si certains busages sont devenus inutiles, il est possible, et même souhaitable, de les supprimer suivant des modalités à déterminer en concertation préalable avec les services techniques municipaux.

Permanence de Monsieur le Maire :

chaque samedi de 10h à 12h
sur rendez-vous.

Permanence des adjoints :

Chaque samedi de 10h à 12h
▼ 1er février :
P. LEBORGNE (Voirie et Infrastructures)
▼ 8 février :
AM. SELLIER (Vie sociale et Emploi)
▼ 15 février :
D. COPPIN (Finances)
et C. FABIEN (Culture et Vie associative)
▼ 22 février :
P. LEBORGNE (Voirie et Infrastructures)

Autorisations d'urbanisme

Permis de construire et déclarations préalables accordés entre les 4 et 31 décembre 2013

▼ Mickaël Briollais, 2 Venecelle : modification de façades
▼ Mme Marquer et M. Danton, 3 rue des Tisserands : extension d'habitation et clôture
▼ Mme Péault et M. Bernady, Coteaux de l'Yaigne lot 21 : maison individuelle
▼ Mme Jolivet et M. Taj, ZAC de la Lande lot 1a2 : maison individuelle
▼ Patrick Haggege, 32 rue Beauvallon : modification de façades
▼ Jean-François Loncle, rue de Chalau, annexe : carport et abri de jardin
▼ Isabelle Servel, 8 rue des Tisserands : modification de façades
▼ Xavier Burgaud, L'Omelette : garage non clos

Permanences d'urbanisme

▼ Mairie : 02 99 37 65 17
▼ Instructeur au service Droits des Sols de Rennes Métropole et Architecte Conseil : **mercredi 12 février de 9h à 12h** (prendre rendez-vous au préalable en Mairie).

Edito

Le bénévolat, richesse communale

Le CCAS, établissement public communal constitué d'élus et de non élus désignés par le Maire en début de mandat est, par essence, une structure discrète qui agit sur la commune au niveau de l'aide, de l'écoute et de l'animation sociale. Il me semble important aujourd'hui de rendre hommage à toute l'équipe du CCAS (et en particulier aux bénévoles) qui s'est régulièrement investie pour le soutien des personnes en situation difficile ou en attente d'une solution répondant à leur besoin. Au delà de ces missions de base, le travail remarquable réalisé au niveau de l'analyse des besoins sociaux de la commune mérite également de vifs remerciements, par l'apport de données extrêmement importantes pour le développement de notre commune.

Dans le même esprit, et en cette fin de mandat, l'équipe municipale remercie les 56 membres non élus des ateliers Agenda 21 qui, pendant de longs mois, se sont investis dans cette grande concertation élargie que nous avons mis en place afin d'enrichir nos projets pour Nouvoitou.

C'est aussi en s'appuyant sur cette même méthode et ces ressources externes à la municipalité que nous avons pu établir un projet de qualité pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Equité, richesse des programmes, dialogues, démarche d'amélioration continue avec bilan régulier par le comité de pilotage représentent un ensemble d'éléments qui concourent au succès du projet de Nouvoitou. Ce succès, nous le devons à l'investissement d'une vingtaine de Nouvoitouciennes et Nouvoitouciens non élus, qui là aussi se sont investis pour l'intérêt de nos enfants. Nous tenons également à les remercier.

Peu de communes ont cette chance de pouvoir s'appuyer sur un investissement qualitatif de bénévoles. C'est bien parce que nous sommes à Nouvoitou que cela a été et sera encore demain possible. Réjouissons-nous de cette richesse.

Merci encore à tous.

Jean-Marc Legagneur, Maire.

Vie municipale

Le vote aux municipales,
Mode d'emploi

Grande nouveauté du scrutin municipal des **dimanches 23 et 30 mars 2014 :** les Français éliront pour six ans sur le même bulletin conseillers municipaux et conseillers communautaires.

Ce qui change

La loi du 17 mai 2013 impose le scrutin à la proportionnelle, de liste, à deux tours aux communes de plus de 1000 habitants, un seuil qui concernait jusqu'alors celles de 3500 habitants et plus. Cette réforme devrait aboutir à une présence plus marquée de l'opposition au sein des conseils municipaux. Parité oblige, les listes devront compter autant d'hommes que de femmes. Autre nouveauté : les électeurs désigneront en même temps les représentants de la commune dans les conseils intercommunaux.

Les listes « le panachage »

On ne pourra plus rayer de noms ou rajouter celui d'un voisin ou d'un proche sur le bulletin. Cela le rendra définitivement nul. Les listes de candidats doivent être complètes (autant de candidats que de sièges à pourvoir). Chacune doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le vote *

Les électeurs ne peuvent pas modifier les bulletins. Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue (50% des voix plus une) reçoit la moitié des sièges à pourvoir. L'autre moitié est répartie à la proportionnelle entre toutes les listes ayant au moins 5% des voix.
Conséquence de la réforme : dans les communes où seules deux listes seront en présence, il n'y aura, logiquement, plus de second tour. Sinon, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir au second tour.

Un scrutin intercommunal

Pour la première fois, les représentants des communes au sein des intercommunalités seront élus au suffrage direct par « fléchage ». En votant pour un candidat aux municipales, l'électeur votera aussi pour la liste intercommunale qu'il propose. Les bulletins de vote comporteront donc 2 listes : à gauche, celle des candidats au conseil municipal et à droite, celle des candidats au conseil communautaire.

Vie municipale

Résultat : les premiers des listes élues aux municipales siègeront au sein des intercommunalités.

Pièce d'identité obligatoire

Attention, la seule carte d'électeur ne permettra plus le vote. La présentation d'une pièce d'identité sera obligatoire.

Voter par procuration

Si vous ne pouvez être présent lors de ces scrutins, pensez à désigner un mandataire pour voter à votre place, par procuration. L'électeur que vous choisirez (le mandataire), doit être inscrit dans la même commune que vous, mais pas obligatoirement dans le même bureau. Attention, il ne peut disposer de plus de deux procurations, dont une seule établie en France. Vous devez vous présenter personnellement au commissariat de police (ou au tribunal d'instance) avec une pièce d'identité, pour remplir un formulaire où figurent plusieurs informations sur votre mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance).

Citoyenneté : Vous aussi, devenez assesseur

Afin d'assurer le bon déroulement des opérations de vote, des électeurs de la commune se portent volontaires à chaque scrutin. La commune lance un appel à tous les citoyens de bonne volonté pour devenir assesseur. Ils sont invités à se faire connaître en Mairie.

* Exemple

2 listes - 1er tour - 23 sièges à pourvoir (résultats fictifs)
La liste A obtient 1200 voix (60%)
La liste B obtient 800 voix (40%)
Suffrages exprimés : 2000 voix
Majorité absolue : 1001 voix
La liste A a obtenu la majorité absolue. Donc, on lui attribue directement 23/2 = 11,5 sièges (on doit arrondir à l'entier supérieur), soit **12 sièges.**
Il reste **11 sièges** à attribuer aux deux listes. Cela se fait à la **proportionnelle,** selon la règle **de la plus forte moyenne.** Le quotient électoral se calcule en divisant les suffrages exprimés par les sièges restants à pourvoir, soit 2000/11 = 181.
Dans un premier temps, on va donc diviser, par le quotient électoral, les voix obtenues par les deux listes (le nombre de sièges devra être arrondi à l'entier inférieur). Soit :
Liste A : 1200/181 = 6,62 ce qui donne **6 sièges**
Liste B : 800/181 = 4,41 soit **4 sièges.**
On a ainsi distribué 10 sièges, il en reste donc **1 à pourvoir,** et cela selon la règle de « la plus forte moyenne ». Pour cela, on va diviser les voix obtenues par le nombre de sièges déjà attribués à la proportionnelle + le siège manquant.
Liste A : 1200 / (6+1) = 171,42
Liste B : 800 / (4+1) = 160
La liste A a la plus forte moyenne, elle remporte donc **le dernier siège.**

Ce qui donne au final :
Liste A : 12 sièges + 6 +1 = 19 élus
Liste B : 4 sièges = 4 élus

RD 34
Sécurisation des accès

Afin de sécuriser les conditions de circulation sur notre territoire, en particulier sur la route départementale n°34 qui relie Vern-sur-Seiche à Châteaugiron, le débouché sur cette voie de l'ancien chemin de l'Olivel a été supprimé. Ces travaux ont été réalisés par les services du Conseil Général, afin de privilégier les accès aménagés aux extrémités des rues de Vern, Domloup et Châteaugiron.
Par ailleurs, et dans cette même perspective d'amélioration de la sécurité routière, un accord de principe a été obtenu de la part du Conseil Général pour l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'extrémité de la rue de Domloup. Les études techniques sont engagées. Les modalités de financement et le calendrier de réalisation restent à définir.

Vie municipale

Une piste d'athlétisme
Nouvel espace de sports et loisirs

Un outil à la mesure du dynamisme et des performances de nos athlètes

Au bénéfice des licenciés, scolaires et amateurs pratiquant la course à pied, la piste d'athlétisme de Nouvoitou est désormais opérationnelle.

Constituée d'un revêtement en sable, la piste éclairée de 400 m, est délimitée par 5 couloirs. Outre les courses, ce nouveau plateau technique permet également de pratiquer saut en longueur, triple saut et lancer de disque et de poids.

L'aménagement du complexe sportif a débuté il y a 10 ans par l'installation du terrain multisports extérieur (soccer). Viennent ensuite les constructions du boulodrome et du terrain de cross, la réfection du parking, la rénovation des vestiaires, l'amélioration du dispositif d'arrosage intégré du terrain de foot, et l'aménagement d'un parcours de santé. Cet équipement prend en compte les exigences des très nombreux sportifs licenciés (dont les 160 de la JSN Athlétisme), scolaires et amateurs, qui viennent s'y entraîner au quotidien. La réalisation de ce plateau représente un coût de 140 000 €, dont 4 000 € subventionnés sur les fonds de la réserve parlementaire.

Pour les petites foulées ou les grands footings, les sportifs de tous niveaux vont pouvoir s'attaquer aux records en attendant l'inauguration officielle courant avril 2014.

A vos marques, prêts, sprintez !

informations communales

Médiathèque « Croq'Livres »
Le printemps des poètes 2014

Pour sa 16ème édition, **du 8 au 23 mars 2014,** le printemps des poètes a pour thème « **La poésie au cœur des arts** »

La Médiathèque vous propose de réaliser une exposition « **la poésie révèle vos œuvres d'art** » **du 28 mars au 19 avril.**
A vos heures perdues, vous êtes peintre, photographe, sculpteur, artiste..., nous vous proposons une exposition en Mairie, à partir de vos œuvres d'art !
Votre création devra vous inspirer une poésie, un poème, un haïku... qui viendra compléter votre œuvre.
L'exposition donnera lieu à un concours récompensant « L'œuvre d'art / poésie » la plus étonnante.

Le concours s'adresse à deux catégories : - 18 ans et + de 18 ans

Vos projets sont à retourner à la Médiathèque **du samedi 22 mars au mercredi 26 mars.**
La remise des prix se déroulera en Mairie **vendredi 28 mars à 19h.**
N'hésitez pas à participer, montrez-nous vos talents !

La Médiathèque élargit ses horaires pendant les vacances de mars les mardis et vendredis de 14h à 18h30.

Pratique

Renseignements
auprès de la Médiathèque
au 02 99 37 84 71

Théâtre en bus
Oncle Vania

Mardi 25 février à 20h
TNB Salle Vilar
Durée : 2h45
À partir de 15 ans
D'après *Oncle Vania* et *L'Homme des bois* d'Anton Tchekhov
D'après la traduction d'André Markowicz et Françoise Morvan
Adaptation et mise en scène :
Éric Lacascade. Avec Jérôme Bidaux, Jean Boissery, Arnaud Chéron, Arnaud Churin, Alain d'Haeyer, Stéphane E. Jais, Ambre Kahan, Millaray Lobos Garcia (distribution en cours, sous-réserve de modifications)

Vania vit à la campagne, dans la propriété de sa défunte sœur, avec sa mère, sa nièce et quelques amis. L'arrivée de son beau-frère et de sa jeune épouse va bouleverser cette simple vie quotidienne. La plupart des personnages sont des insatisfaits : Astrov le médecin qui ne vit que pour ses patients et ses forêts, Sonia amoureuse sans retour, Elena épouse obéissante, Serebriakov, tyran domestique et Oncle Vania qui se découvre amoureux de sa jeune belle soeur « Tchekhov peint ici un microcosme familial étouffant. [...] Ce déferlement d'humanité, ce bouillonnement des passions qui se mêlent et s'entrechoquent sur scène, nous sont d'un coup renvoyés en pleine figure et là, c'est avec nous-mêmes que nous avons à faire ». Éric Lacascade.
Ivanov, Les Trois Soeurs, *puis* La Mouette *et* Platonov *: Eric Lacascade explore avec bonheur l'œuvre de Tchekhov. Il a signé au Théâtre National de Bretagne une remarquable mise en scène de Gorki,* Les Estivants *(2010), repris en tournée (2011). Éric Lacascade est artiste associé au Théâtre National de Bretagne/ Rennes.*
Renseignements et réservations en Mairie **avant vendredi 14 février** auprès de Véronique Peudenier au 02 99 37 65 18 ou vieassociative@nouvoitou.fr

Pratique

Tarifs « Spectacle et bus »
Tarif plein : 20,80 €
Etudiants, collégiens, lycéens : 14,80 €
Demandeurs d'emploi : 12,80 €

Tarifs « Abonnés Korrigo/Spectacle seul »
Tarif plein : 18 €
Etudiants, collégiens, lycéens : 12 €
Demandeurs d'emploi: 10 €

informations communales

Animation
« Enfance-Jeunesse »

En enfance...

Retour sur le projet intergénérationnel de Noël

Pendant les vacances de fin d'année, les enfants ont participé à une animation avec les résidents de la MARPA, avec lesquels ils ont partagé le goûter. Cette rencontre riche en échanges a permis de renforcer le lien intergénérationnel existant. Enfants et résidents ont discuté du Noël d'autrefois. Cette animation a été vécue pour certains comme un retour en enfance... Les décorations (boules de Noël) réalisées ont enrichi le village animé de la MARPA.

Inscriptions aux activités des vacances d'hiver

Pour les vacances d'hiver	Période d'inscription	Inscription en fonction des places vacantes	Désistement possible sans pénalité financière
Du lundi 3 mars au vendredi 14 mars	Du lundi 3 février au lundi 17 février	A partir du 18 février	8 jours avant

Nous défilerons **mardi 3 mars** dans les rues de Nouvoitou pour le carnaval.

Inscriptions du mercredi à l'ALSH Enfance

Pour les mercredis...	Inscriptions au plus tard les...	Désistement possible sans pénalité financière jusqu'au...
19 mars	5 mars	12 mars
26 mars	12 mars	19 mars
2 avril	19 mars	26 mars
9 avril	26 mars	2 avril
16 avril	2 avril	9 avril
23 avril	9 avril	16 avril

Pratique

ALSH « Enfance » :
Emilie Urien
au 02 99 37 67 86 - 06 23 81 10 13
animationenfance@nouvoitou.fr

Espace Jeunes :
Stéphanie Gouba
au 02 99 37 65 15 - 06 09 42 17 60
animationjeunesse@nouvoitou.fr

En jeunesse...

Situé place Menault, l'Espace Jeunes accueille les ados pendant les vacances scolaires et tous les mercredis de 14h à 17h30, tous les vendredis de 17h15 à 19h15 et les samedis de 14h à 18h (excepté le samedi qui précède les vacances scolaires).
Retrouvez le programme d'animations pour les vacances d'hiver (du lundi 3 au vendredi 14 mars) **à compter du 21 février** sur www.nouvoitou.fr, en Mairie et à l'Espace Jeunes.
Les inscriptions auront lieu **mercredi 26 février de 14h30 à 17h et vendredi 28 février de 17h15 à 18h30.**

Inscriptions 2014

Pour participer aux activités du service animation « Enfance-Jeunesse », votre enfant doit obligatoirement être inscrit. Les dossiers d'inscription pour l'année 2014 sont disponibles en Mairie, à l'Accueil de Loisirs Enfance, à l'Espace Jeunes et sur www.nouvoitou.fr
Cette année, le dossier a un peu évolué. Il nous est indispensable de recueillir votre numéro d'allocataire et votre régime d'appartenance (CAF, MSA ou autre) afin de pouvoir traiter votre dossier au mieux.

informations communales

Utilisation de pesticides
... Je ne savais pas

Si les pesticides sont majoritairement utilisés par la profession agricole pour la protection des cultures avec des règles obligatoires :
▼ local phyto fermé,
▼ contrôle technique des pulvérisateurs,
▼ formation certi phyto pour les exploitants et salariés qui permet l'utilisation dans les meilleures conditions du matériel et des produits et la protection des personnes.
▼ l'enregistrement des traitements effectués avec la date, le produit utilisé et la culture.
Toutefois, l'utilisation de ces produits par les particuliers, les sociétés privées et les services communaux n'est pas négligeable et peut avoir des conséquences graves pour l'environnement et la santé des utilisateurs.

L'usage des produits phytosanitaires est règlementé en Bretagne depuis 2008. Il est interdit d'utiliser tout pesticide, désherbant, fongicide et insecticide :
▼ à moins de 5 m minimum des cours d'eau ou des plans d'eau (consultez les étiquettes car la distance peut être plus importante : 20, 50 ou 100 m en fonction des produits),
▼ à moins de 1 m de la berge, des fosses, même à sec, des collecteurs d'eaux pluviales, des points d'eau, des puits et des forages,
▼ sur les avaloirs, les caniveaux, les bouches d'égout, les aires gravillonnées ou dallées.

Sur la 3ème photo, le texte dit : « aucune application ne doit être réalisée sur avaloir, caniveau et bouche d'égout ». Le bon sens voudrait que l'on évite d'intervenir chimiquement aux abords de ces zones et sur toutes surfaces imperméabilisées. Des études conduites en Bretagne ont montré que moins d'1% des produits appliqués sur une parcelle agricole ruisselle vers les eaux contre 40% à 50% dans les zones urbanisées

Ne traitez pas à proximité de l'eau
AFIN DE PRESERVER LA QUALITE DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000e. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).
DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUITS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000e.
SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.
Interdiction de traiter
TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.
EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.

(source : *FREDON BRETAGNE - PROXALYS ENVIRONNEMENT*).

Nous sommes tous concernés. Préserver la qualité des eaux de ruissellement, des nappes phréatiques et des cours d'eau permet de préserver nos écosystèmes, la biodiversité et notre santé.

Des contrôles sont effectués par l'ONEMA (police de l'eau). Toute infraction entraîne :
1) pour les professionnels : une verbalisation immédiate,
2) pour les particuliers : un rappel de la règlementation puis une verbalisation si récidive constatée,
3) en bordure d'un cours d'eau, un particulier sera directement verbalisé.
Les solutions sont le désherbage manuel, thermique, gaz, eau chaude, le paillage... A chacun sa méthode !
Pour la vente de ces phytosanitaires aux particuliers, les jardineries et les grandes surfaces ont obligatoirement un passeport phyto. De plus, certaines jardineries ont en permanence un vendeur qui a suivi une formation dans la vente et l'utilisation de ces produits. N'hésitez pas à demander conseil !

A chacun d'agir au mieux pour notre environnement ! Nous sommes tous concernés.

informations communales

Bloc Party
Hip Hip Hop

L'animation Jeunesse vous propose pendant les vacances d'hiver un stage de découverte sur quelques facettes de la culture Hip Hop. **Du lundi 10 au mercredi 12 mars**, à la salle du Bocage, des cours de Hip Hop et ateliers « graff » vous seront présentés.

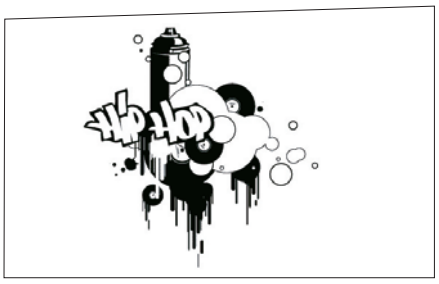

Déroulement du stage

De 10 à 12h : atelier « graff »
A midi : accueil pique-nique (sauf le mercredi où l'on met en place « l'auberge espagnol », c'est-à-dire que chacun apporte quelque chose à grignoter).
A partir de 14h : cours de 3h de Hip Hop avec Nina Gohier (intervenante Hip Hop).
A 17h : goûter proposé jusqu'à 17h30.

Une représentation de ce qui a été réalisé pendant ces 3 jours aura lieu le **mercredi 12 mars.** Ouvert à tous.
Le nombre de place étant limité, l'inscription à ce stage demande un engagement sur les trois jours complets, et le coût est fixé à 20 € (*sous avis du conseil municipal de février*).

Pratique

Renseignements auprès de :
marnie.l@laposte.net

Ou service Animation Jeunesse
au 02 99 37 65 15

JSN Danse
Zumba Party

Les **vendredis 7 mars et 4 avril**
De 20h à 23h
A la salle Le Bocage

Pour les plus de 12 ans. Les messieurs sont les bienvenus.

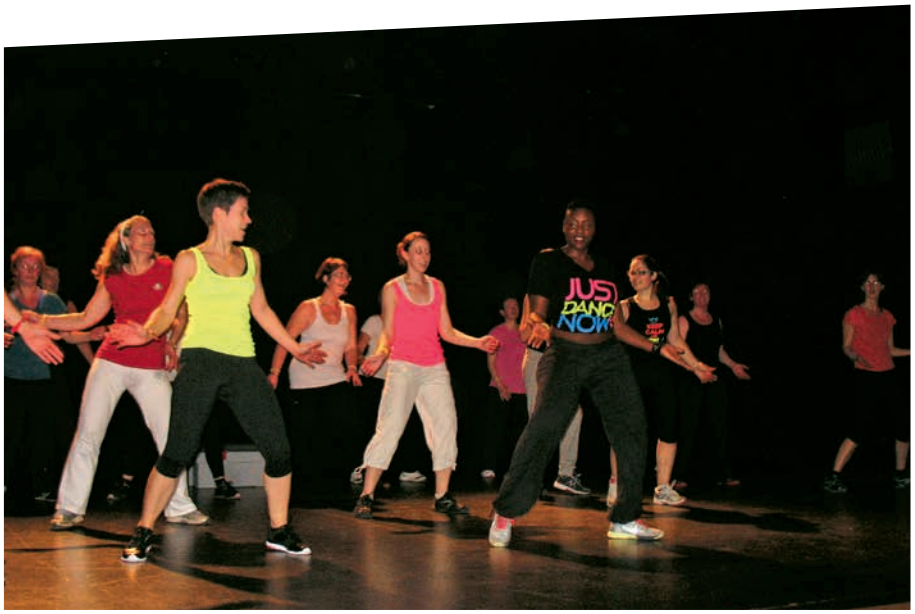

Pratique

Tarif : 10 €

Inscription
Au plus tard 8 jours
avant la manifestation
(places limitées à 120 personnes),
déposez votre inscription
sur papier libre en indiquant
vos noms, prénom,
date de naissance
et n° de téléphone
et joindre un chèque bancaire
à l'ordre de la JSN Danse :

- à la boulangerie de Nouvoitou,

- par courrier ou dans boîte aux lettres de Manuella Martin (8 impasse des Etameurs),

- par mail : jsndansezumba.nouvoitou@laposte.net, sans omettre de déposer votre chèque comme indiqué ci-dessus.

Vie associative

JSN Football
Super Loto

Dimanche 2 mars
A 14h à la salle des Sports

Ouverture de la salle à 12h.
42 tirages avec bons d'achat d'une valeur de 400 €, 100 €, 50 €…
Tarifs : 1 carte à 3 €, 3 cartes à 8 €, 6 cartes à 15€, 8 cartes à 17 €, 10 cartes à 20 € et 15 cartes à 30 €.
Bar et restauration sur place (frites, crêpes, galettes saucisses et boissons…).
Salle chauffée.
3 tirages « Fidélisation » avec les associations : Comité des Fêtes de Nouvoitou, US Vern Cyclisme et US Vern Football.

MARPA du Parmenier
Une activité avec des animaux

La thérapie animale, née à la fin des années 50 aux Etats-Unis, a mis en évidence les bienfaits de l'animal de compagnie sur la santé.
A partir de ce constat, les membres de la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées du Parmenier ont contacté l'association « Ensemble », installée dans la commune de Bovel en Ille-et-Vilaine. L'association a animé, lundi 16 janvier, une séance de 2h d'activités avec des animaux, au sein de la structure.
Les personnes âgées ont pu brosser et jouer avec tout un panel d'animaux domestiques et de la ferme. « La présence des chiens facilite ainsi le développement du toucher, l'expression de l'émotion et des souvenirs. La responsabilité de brosser un animal contribue à avoir une meilleure image de soi », souligne Sylvie Legagneur, directrice de la MARPA. La recherche du lien social est également mise en avant.
Cette activité a créé un contexte favorable à l'arrivée, fin janvier, d'un chien d'aveugle au sein de l'établissement. Cet animal sera alors au cœur des ateliers. « Le chien a un effet apaisant auprès des personnes âgées ou handicapées. Il leur permet d'oser, de s'investir dans des actions qui leur deviennent accessibles en sa présence ».
Lundi 27 janvier, la MARPA a convié les familles des résidents et les bénévoles à venir déguster la galette des rois, en présence d'Yves Marie, musicien chevronné qui intervient chaque lundi pour le plus grand plaisir des personnes âgées.

Les Fards Felus
Représentations théâtrales

Samedis 1er et 8 février à 20h30
Et dimanches 2 et 9 février à 14h30
A la salle « Le Bocage »

Les Fards Felus préparent la saison 2014 avec une pièce de Bruno Druart « ***Bientôt les fêtes...*** ».
Dans toute famille « normale » préparer Noël, c'est déjà la fête... Chez nos amis, ce serait plutôt l'enfer ! Un enfer parsemé de catastrophes, d'imprévus et de quiproquos.
Une comédie très actuelle, rythmée, truffée de situations inattendues et de répliques pertinentes.
Un grand succès du boulevard.

Pratique

Renseignements au 02 99 37 71 07

A votre service

Mairie ▶ Téléphone : 02 99 37 42 71

Horaires d'ouverture de la Mairie
- **Lundi, mercredi** **8h30 - 12h**
- **Mardi, jeudi, vendredi** **8h30 - 12h et 14h - 17h**
- **Samedi** **9h - 12h**
- **Site internet de la commune : www.nouvoitou.fr**

Service Urbanisme : 02 99 37 65 17
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
Sur rendez-vous l'après-midi.

CCAS de Nouvoitou : 02 99 37 65 12 - ccas@nouvoitou.fr
Mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Service Culture et Vie Associative : 02 99 37 65 18

Service Animation Sportive : 02 99 37 65 15 ou 06 16 68 21 45

Service Animation Jeunesse - Maison des Jeunes
02 99 37 65 15 ou 06 09 42 17 60

Service Animation Enfance - Espace rue du Chêne Centenaire :
02 99 37 67 86 ou 06 23 81 10 13

Cyberespace - Rue de Châteaugiron : 02 99 37 60 78
cyberespace@nouvoitou.fr

Médiathèque - Rue de Domloup : 02 99 37 84 71
mediatheque@nouvoitou.fr
Mardi : 17h-18h30 - Mercredi : 10h-12h et 14h-18h30
Vendredi : 17h-18h30 - Samedi : 10h30-12h et 14h-17h

Ecole publique «Le Chêne Centenaire» : 02 99 37 42 70
Directrice : Madame Laurence Dandin

Ecole Privée «Saint-Martin» : 02 99 37 40 76
Directrice : Madame Marie-Laure HERTZ

Restaurant Scolaire - Rue de Domloup : 02 99 37 43 47

Correspondants Presse
▼ Ouest-France : Christine Cordon - christinecordon@yahoo.fr
▼ Journal de Vitré : Franck Pelhate - envoilinfo@gmail.com

Déchèterie
▼ Informations au service Valorisation des déchets
de Rennes Métropole au 0 800 01 14 31
Collecte le jeudi à partir de 14h pour les déchets recyclables
et le lundi à partir de 14h pour les déchets ménagers

▼ Saint-Armel au lieu-dit « Les Garmeaux »
Ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Fermée le jeudi après-midi, dimanche et jours fériés

Paroisse : Messe à 11h le dimanche à Nouvoitou
Presbytère - 16, avenue Pierre le Treut à Châteaugiron
au 02 99 37 40 56

Assistante sociale du C.D.A.S. sur rendez-vous au 02 99 02 20 20

Point Accueil Emploi (P.A.E.) intercommunal
À Vern-sur-Seiche : 02 99 62 99 00
Ouvert au public tous les matins de 9h à 11h30

Agenda

FEVRIER 2014

Exposition «Les Couleurs de Nouvoitou» et Marie-Pierre Selosse
Hall de la Mairie

• Samedi 1er
– Assemblée générale - Club des Bons Amis - Salle Le Tilleul
– À 20h30 : Représentation théâtrale - Les Fards Felus
Salle Le Bocage

• Dimanche 2
– À 14h30 : Représentation théâtrale - Les Fards Felus
Salle Le Bocage
– Sortie moto - JSN moto loisirs

• Mardi 4
« A la rencontre des tout-petits » - Médiathèque

• Vendredi 7
– Espace jeux de 9h à 12h - Nouboutchou - Salle des Familles
– Marché de 16h30 à 19h - Place Haute

• Samedi 8
À 20h30 : Représentation théâtrale - Les Fards Felus
Salle Le Bocage

• Dimanche 9
À 14h30 : Représentation théâtrale - Les Fards Felus
Salle Le Bocage

• Vendredi 14
– Espace jeux de 9h à 12h - Nouboutchou - Salle des Familles
– Marché de 16h30 à 19h - Place Haute

• Samedi 15
Assemblée générale - Moto Club Fée Viviane - Salle Le Bocage

• Dimanche 16
Sortie moto - JSN moto loisirs

• Lundi 17
– À 20h30 : Vie Libre - Logis des Cordeliers
– À 20h30 : Conseil Municipal - Mairie

• Vendredi 21
– Espace jeux de 9h à 12h - Nouboutchou - Salle des Familles
– Marché de 16h30 à 19h - Place Haute

• Vendredi 28
– Espace jeux de 9h à 12h - Nouboutchou - Salle des Familles
– Marché de 16h30 à 19h - Place Haute

A noter en Mars

• Samedi 1er
à 12h30 : Repas des Aînés - Salle Le Bocage

• Dimanche 2
– à 14h : Loto - JSN Football - Salle des Sports
– Sortie moto - JSN moto loisirs

• Vendredi 7
de 20h à 23h : Zumba Party - JSN Danse - Salle Le Bocage